

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Doit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAPITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

14 Novembre 1874.

Bulletin politique.

La prochaine rentrée de la Chambre nous vaut déjà toutes sortes de bruits sur les dispositions présumées du gouvernement à l'égard des fameuses lois constitutionnelles. La *Presse* vient de nous faire savoir que, conformément au vœu qu'elle exprimait il y a dix jours, le maréchal aurait résolu d'inaugurer la session par un message servant de préface à un projet gouvernemental d'institution du septennat. La chose, en effet, n'est pas invraisemblable; d'ailleurs, le caractère officieux de la *Presse* et les relations bien connues de ce journal avec M. le duc Decazes permettent de penser que cette nouvelle n'est pas aventurée.

Ce qu'il importerait maintenant de connaître d'une façon non moins précise, c'est l'esprit général qui inspirera la rédaction du message comme du projet. Mais ici les indications de la *Presse* nous font défaut. Tout au plus est-il permis de le conjecturer d'après les désirs propres du journal, organe de M. le duc Decazes, qui se prononce fort nettement pour le septennat dit impersonnel, en d'autres termes, pour l'organisation de la République. Voici du reste les raisons sur lesquelles s'appuie la *Presse* pour donner ce caractère à l'organisation du septennat :

« 1° Nous sommes en République, puisque nous ne sommes ni en monarchie, ni sous l'empire, et qu'une Assemblée essentiellement monarchiste a donné au chef de l'Etat le titre de Président de la République.

« 2° Mais nous sommes en République pendant sept années qui courent du 20 novembre 1873. Durant ce laps, la porte doit être fermée à toute intrigue de parti, la Ré-

publique étant le seul gouvernement légal de la France.

« 3° Mais comme on ne saurait, sans de graves inconvénients pour le commerce et l'industrie, indiquer une échéance, même éloignée; comme le jour où cessera tout à coup le gouvernement de la France, il est nécessaire de dissiper à l'avance les inquiétudes en établissant dès aujourd'hui par quels moyens, d'une part, le maréchal de Mac-Mahon serait remplacé en cas de mort (seule hypothèse à examiner, car nous écartons la démission comme impossible); d'autre part, comment il sera remplacé le 19 novembre 1880, terme de son mandat. C'est là ce qui constituera la transmission des pouvoirs.

« Telle est la voie dans laquelle nous allons marcher. »

Il est certain qu'on ne saurait se tromper sur le caractère d'un projet d'organisation ainsi motivé. C'est le programme du centre gauche à peine déguisé. Est-ce aussi le programme gouvernemental? La *Presse* nous fait du moins supposer que ce pourrait être le projet de M. le duc Decazes, ce qui, déjà, ne manque pas de gravité. La loi du 20 novembre laisse d'ailleurs à la Chambre le droit de supprimer le titre de Président de la République, sous lequel s'exerce présentement les pouvoirs du maréchal; elle lui laisse aussi bien le pouvoir de proclamer la monarchie comme gouvernement définitif de la France, après les sept ans, réduits maintenant à six, fixés pour le terme des pouvoirs présidentiels.

Durant cette période, et bien que la *Presse* écarte la démission du maréchal comme impossible, la loi du 20 novembre n'a pas enlevé et ne pouvait enlever au maréchal le droit de se démettre. Par conséquent, les motifs de la *Presse* ne sont, au fond, rien moins que concluants.

On lit dans la correspondance Saint-Chéron :

A mesure que nous approchons de la réunion de la Chambre, les organes du centre

droit et du centre gauche multiplient les ca-joleries l'un envers l'autre pour arriver à un accord. La *Presse*, qui met le plus d'ardeur dans ce travail de ralliement, a fait déjà de grands pas vers le centre gauche et les conditions de l'alliance se réduisent à bien peu de chose. La *Presse* se contente de demander que, dans les lois constitutionnelles, la révision soit obligatoire; le centre gauche la voudrait seulement facultative. Voilà où en est la négociation pour la fameuse conjonction des centres. En vérité, il semble que l'on est bien près de s'entendre et de s'embrasser, et alors nous verrons à quels résultats conduira cette alliance qui ne peut fonctionner qu'avec l'appui des radicaux.

Un de nos honorables confrères, M. Brunet de Royer, dit avec raison dans la *Cham-*

pagne : « Les conservateurs, — c'est-à-dire les hommes qui, sans être royalistes, bonapartistes ou républicains, entendent appartenir à ce qu'ils nomment le grand parti de l'ordre, — sont aujourd'hui très-effrayés d'une situation qu'ils ont cependant créée malgré tous les avertissements.

« Ils doivent comprendre que sans les royalistes ils ne peuvent lutter, et qu'ils seront forcément écrasés entre ces deux trains lancés à grande vitesse, dont la rencontre est prochaine : la République et l'Empire.

« Grâce aux royalistes, qui servaient de tampons, les conservateurs timorés pouvaient lutter; sans eux ils seraient broyés, cela n'est pas douteux. Le centre droit, qui vient de subir de si sanglants échecs, sera-t-il encore tenté de faire de la politique personnelle? Croit-il qu'un septennat voté dans les conditions actuelles sera revêtu des qualités nécessaires, doué de la force suffisante et investi d'une confiance indispensable (cette confiance qui ne se décrète pas); non! il ne peut le croire. Un seul gouvernement est possible au milieu du conflit d'idées et de faits, le gouvernement stable et paternel du roi.

« Les impérialistes et les républicains veulent la dissolution, c'est-à-dire l'anarchie, le centre droit veut une prolongation

insensée du pouvoir; quel appui l'Etat peut-il trouver chez des gens que la passion aveugle à un tel point? Le temps est venu de dire et de dire sans cesse que, hors de nous et sans nous, tout est chaos. Hors de la royauté, point de salut. »

Chronique générale.

A la séance de jeudi de la commission de permanence, des questions ont été adressées aux ministres sur le tarif des frais accessoires des chemins de fer, sur le sectionnement des listes électorales et sur les mesures de rigueur dont deux journaux ont été l'objet. Les débats n'ont eu et ne pouvaient avoir aucune conclusion. Ils n'ont présenté d'ailleurs aucun intérêt.

Par décret du Président de la République, M^o Langénieux, évêque de Tarbes, est nommé à l'archevêché de Reims, en remplacement de M^o Landriot, décédé. M^o Langénieux était évêque de Tarbes depuis le mois de juillet 1873.

On écrit de Versailles à l'Agence Havas :

« On sait que l'ambassadeur de la Sublime-Porte à Paris a communiqué officiellement au duc Decazes la réponse de la Porte-Ottomane à la demande formée par l'Autriche, la Prusse et la Russie dans le but de faire autoriser le gouvernement des Principautés danubiennes à conclure des conventions commerciales.

« Le ministre des affaires étrangères n'a pas encore répondu à cette communication. Il fera très-prochainement une réponse verbale à l'ambassadeur ottoman à Paris.

« En même temps, le ministre fera connaître à M. de Montgascon, qui gère l'ambassade française à Constantinople en l'absence de M. de Vogué, les termes de cette

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

JAVOTTE.

Au mois de juin 1782, les villes de Saumur et d'Angers recevaient une visite princière qui n'avait rien de politique.

Le grand-duc héritier de Russie, qui fut depuis empereur sous le nom de Paul I^{er}, et dont la fin tragique est bien connue, venait d'arriver en France. Ayant voulu s'épargner, autant que possible, la contrainte et les embarras des réceptions officielles, il se faisait appeler le comte du Nord. Après un assez long séjour à Paris, il parcourut l'ouest de la France.

Dans cette seconde partie de son voyage, beaucoup moins connue que la première, il traversa notre pays plutôt qu'il ne s'y arrêta, et nous n'aurions pas rappelé ce souvenir si

le séjour du grand-duc, malgré sa courte durée, n'eût été marqué à Angers par un acte de bienfaisance assez original que M^o la baronne d'Oberkirk raconte dans ses mémoires sous une forme vive et touchante et qui mérite d'être remis en lumière.

Le récit est, dans le goût du dix-huitième siècle, un peu libre, mais pas trop, et on sent qu'il est d'une main délicate et légère.

Le comte du Nord était accompagné de sa femme, princesse allemande de la maison de Montbéliard, dont la rare beauté avait à la cour soutenu sans désavantage la comparaison avec celle de Marie-Antoinette, et qu'il aimait passionnément. Cet amour, s'il faut en croire M^o d'Oberkirk, se trahissait même quelquefois avec une vivacité dont l'étiquette avait à souffrir.

Mais revenons à notre anecdote et laissons la parole à M^o d'Oberkirk, amie de la princesse et témoin oculaire :

.... On arriva pour dîner à Saumur, dont nous admirâmes de loin le château, et nous eûmes, pendant le repas, la charmante mu-

sique du régiment royal des carabiniers, commandé par le marquis de Poyanne, lieutenant-général des armées du roi.

A Angers, où nous couchâmes, nous eûmes la musique de Royal-Lorraine, cavalerie.

Les officiers vinrent faire une visite de corps à Leurs Altesses Impériales.

Dans l'auberge où nous descendîmes (la Boule-d'Or), rue Baudrière, une petite servante en bavolet et en tablier blanc se fit remarquer de M^o la comtesse du Nord.

Elle était jolie comme un ange, et paraissait accorte et intelligente.

M^o la comtesse du Nord la montra au prince, qui, ainsi que nous, se mit à la regarder, ce qui ne la déconcerta pas du tout.

— Voilà une jolie fille, dit Son Altesse.

Elle leva la tête et sourit en montrant deux rangées de dents blanches comme du lait, pour prouver qu'elle avait entendu.

— Comment t'appelles-tu, mon enfant? demanda la princesse.

— Madame, je m'appelle Jeanne, mais

on m'appelle Javotte, parce qu'on prétend que je parle beaucoup.

— Ah! tu aimes à causer, poursuivit le prince. Veux-tu causer avec nous?

— Dam! si vous voulez...

— Tu n'es pas timide, observa le grand-duc en souriant.

— Je n'ai point honte avec vous, Monsieur; je sais bien que vous êtes un grand prince, très-riche, aussi riche que le roi; mais vous avez l'air bon, et je n'ai pas si peur de vous que des sous-lieutenants de Royal-Lorraine.

Le grand-duc se mit à rire et nous dit :

— Vous voyez que Javotte, qui craint les jolis garçons, est de l'avis des Parisiens.

On se rappelle qu'un jour, dans une foule, on l'avait trouvé laid et qu'il l'avait entendu.

— Eh bien! Javotte, puisque tu trouves que j'ai l'air bon, que veux-tu que je fasse pour toi?

— Dam! Monsieur... je ne sais pas...

— Tu ne sais pas... cherche bien.

Elle se prit à sourire, du même sourire fin et perlé, comme une soubrette de comédie.

réponse, et le chargera de la communiquer verbalement au gouvernement ottoman. »

Nous sommes en mesure d'affirmer, dit la *Patrie*, que le maréchal de Mac-Mahon se montre absolument opposé à tout nouveau délai pour l'organisation de ses pouvoirs.

Le chef de l'Etat veut laisser l'Assemblée absolue libre de constituer le septennat comme elle l'entend ; c'est là une discussion au-dessus de laquelle il se place et dont il entend se désintéresser. La seule chose qu'il réclame énergiquement c'est qu'on lui donne les moyens de gouverner, c'est que l'Assemblée entre enfin dans cette voie que lui indiquaient successivement M. de Broglie et M. de Fourtou, et dans laquelle elle a hésité à s'engager jusqu'à présent.

Telles sont en résumé, les déclarations faites par le maréchal de Mac-Mahon à ses ministres.

Le même journal dit qu'à la suite d'une réunion tenue par les comités directeurs des trois groupes de la gauche, des instructions très-précises ont été envoyées aux comités électoraux des départements, relativement aux élections municipales du 22 novembre prochain.

Elles portent en substance que ces élections devant précéder de bien peu le moment où l'Assemblée sera appelée à délibérer, en troisième lecture, sur le projet de loi municipal, il importe qu'elles soient une protestation contre ce projet de loi. En conséquence, ordre a été transmis aux comités électoraux républicains de la province de porter sur leurs listes les maires et adjoints révoqués ; de soutenir, dans les départements où les conseils municipaux ont été dissous, les candidatures de tous les anciens conseillers.

Les journaux radicaux publient le compte-rendu suivant de la réunion des députés de la gauche qui a eu lieu chez M. Jules Simon :

« Les députés ont pris communication de nombreuses lettres arrivées des départements relatives aux récentes mesures de rigueur dont la presse a été victime ; le dossier général de la situation faite à la presse par le gouvernement se complète chaque jour, et, à la rentrée de l'Assemblée, la Chambre en sera saisie.

« On a également examiné la question du sectionnement ; la réunion a été d'avis que le sectionnement, opéré dans la dernière session des conseils généraux, ne pouvait avoir aucun effet pour les élections du 22 novembre ; que la loi ne laissait place à aucun doute, et que, par conséquent, les villes qui avaient été divisées en sections électorales dans ces conditions devraient procéder au vote par un scrutin de liste portant sur la commune tout entière. »

Le parti radical ne veut pas du sectionnement, qui serait favorable à la représentation des intérêts dans les conseils municipaux, mais défavorable aux candidats radicaux. Or, pour les grands citoyens de la gauche, que sont les intérêts des populations auprès des intérêts du radicalisme ?

La *France* publie une circulaire du ministre de la guerre, en date du 2 novembre, qui prescrit de rendre dans toutes les villes de garnison les honneurs militaires aux membres de la Légion-d'Honneur.

On lit dans le *Siccle* :

« Un certain nombre de conseils municipaux avaient cru pouvoir inscrire au budget communal un crédit pour abonnement à des journaux politiques ; les préfets avaient refusé leur approbation à ces décisions.

« Les conseils ayant réclamé contre cette interdiction, ont obtenu gain de cause. Les préfets ont autorisé de nouveau les abonnements des communes aux journaux politiques. »

On peut être certain que bien des conseils municipaux abuseront de cette permission dangereuse.

On lit dans le *Moniteur universel* :

Avant-hier, dans l'après-midi, une longue conférence s'est tenue dans le cabinet du sous-secrétaire d'Etat, M. Passy, au ministère des finances, sur la question des sucres. Tous les chefs de service intéressés dans cette question y assistaient : MM. Ozenne, secrétaire général au ministère du commerce ; Amé, directeur général des douanes ; Provensal, directeur général des contributions indirectes ; Audebert, sous-directeur au secrétariat, et plusieurs inspecteurs des finances.

On connaît notre dernière convention diplomatique de 1864 avec l'Angleterre, la Belgique et la Hollande. On se rappelle aussi les débats animés que cette difficile question, soulevée par M. Pouyer-Quertier, a amenés dans l'Assemblée nationale. La Chambre avait même décidé qu'une somme serait inscrite au budget, à partir du 1^{er} juillet 1875, comme représentant les recettes à provenir de l'exercice des raffineries. Aucune somme n'a été inscrite, et c'est l'exécution de cette résolution qui a fait l'objet d'une partie des délibérations de la conférence.

On écrit de Versailles, le 11 novembre, à l'Agence Havas :

« Lundi dernier, l'ambassade d'Espagne à Paris prévint le gouvernement français que don Carlos était à Hendaye, et désigna même la maison où il devait se trouver.

« Le gouvernement français prescrivit immédiatement toutes les perquisitions nécessaires pour s'assurer si les renseignements donnés étaient exacts et pour prendre les mesures que pouvait nécessiter cette enquête.

« Une descente eut lieu dans la maison

indiquée, des recherches furent faites à Hendaye, mais les autorités françaises, malgré le soin qu'elles y mirent, ne purent parvenir à constater la présence de don Carlos dans les lieux où elle était signalée.

« Il a été fait part officiellement de ce résultat à l'ambassade d'Espagne. »

Nous pourrions faire des observations sur le caractère par trop obséquieux de cette note, mais nous voulons nous en abstenir. Ce qu'il faut constater, c'est la façon dont s'emploient les agents espagnols afin de renseigner leur gouvernement. Pour le fait qui nous occupe, les indications étaient on ne peut plus précises. L'endroit où l'on prétendait que se trouvait don Carlos, la maison même qui était censée lui donner asile, tout cela était minutieusement indiqué. Or, il se trouve, comme il était, au reste, facile de le prévoir, que d'un bout à l'autre ces indications sont un tissu de faussetés.

Qu'en conclure, sinon que l'espionnage espagnol tourne à la monomanie ? Notre dignité, ce semble, devrait nous conseiller de ne point mettre ainsi l'administration française au service d'une susceptibilité qui se nourrit de pareils contes bleus. M. Decazes y songe-t-il, lui qui se vantait naguère de se guider uniquement d'après le souci de cette dignité ?

On lit dans le *Constitutionnel* :

« Un journal annonce la retraite du ministre de la guerre. Cette nouvelle est dénuée de tout fondement. Dans la discussion qui s'engagera au sujet de la réorganisation de l'armée, M. le général de Cissey combattra au nom du gouvernement certaines dispositions du projet de loi de la commission de l'armée. Mais, quel que soit l'avis qui prévaudra, le général de Cissey restera à son poste. »

ENCORE LES TROUBLES DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE.

Décidément les vacances ont mis MM. les étudiants en gaieté ; ils ont recommencé mardi leur petite plaisanterie de l'autre jour.

Ces braves jeunes gens se sont dit sans doute : « Paris manque de gaieté en ce moment. L'Assemblée est en vacances, tout le monde est tranquille, on ne boxe plus à la gare Saint-Lazare ; on s'ennuie ; il faut amuser un peu les Parisiens, faisons quelques petites émeutes ! »

Et le fait est que ça ne manque pas de gaieté ces charmantes manifestations matérialistes !

Mardi donc, il y a eu encore du *chahut* au cours de M. Chauffart.

On ne laissait entrer dans l'amphithéâtre où M. Chauffart fait son cours que les élèves munis d'une carte de quatrième année. Mais dès quatre heures et demie, la cour de l'école était remplie d'une foule boueuse, animée des plus mauvais sentiments à l'égard des imbéciles qui croient à l'immortalité de l'âme.

Dans l'amphithéâtre on discutait vivement ; les partisans et les ennemis de M.

Chauffart se mesuraient des yeux, et tout faisait prévoir que les choses iraient fort mal.

Dès que l'honorable professeur entra dans la salle, d'un côté partirent des applaudissements, de l'autre des sifflets, la foule qui se trouvait dans la cour se mit à crier, et ce fut un tumulte indescriptible.

Quelques enragés même s'approchèrent de la porte de l'amphithéâtre et cassèrent deux carreaux.

M. Wurtz, le doyen de la Faculté, parut alors et harangua les étudiants :

« Messieurs, leur dit-il, nous ne sommes pas ici pour faire de la politique ; nous sommes ici pour faire de la médecine. Je vous en supplie, allez-vous-en ! Si vous continuez ce tapage, on fermera l'école, et il en résultera le plus grand préjudice pour vous et pour moi. »

Les étudiants acclament M. Wurtz, mais n'en continuent pas moins leur petite manifestation.

— A bas Dupanloup ! — nous ne voulons pas de calotin, — orient-ils de toutes leurs forces.

Et tous en chœur d'entonner le cantique :

Esprit-Saint, descendez en nous.

M. Wurtz s'égosille ; personne ne l'écoute. Il va de groupe en groupe, suppliant les étudiants de s'en aller, on lui répond : A bas la calotte !

Dans l'intérieur de l'amphithéâtre, le tapage continue aussi ; d'un côté on applaudit et de l'autre on siffle. M. Chauffard déclare aux siffleurs que tout ce tapage amènera la fermeture de l'école ; voyant ensuite qu'il ne peut parvenir à faire son cours, il s'en va.

Le bruit se répand alors parmi les étudiants que l'école va être fermée pour un mois.

Le tapage diminue peu à peu ; cette nouvelle produit sur eux l'effet d'une retenue sur une classe de collégiens révoltés, et ils sortent de l'école un peu calmés et... un peu ennuyés.

Il paraît en effet que l'école va être fermée pour un mois. Cette mesure portera le plus grand préjudice à tous ceux qui travaillent et sont sur le point de passer leur doctorat, mais il est impossible de laisser de pareilles scènes durer plus longtemps.

Messieurs les étudiants ont trouvé qu'ils ne s'étaient pas assez amusés l'autre jour, ils ont recommencé leur gaminerie. Si on ne fermait pas l'école, il n'y aurait pas de raison pour que cela finisse ; nous ne pouvons donc qu'approuver cette mesure.

À la porte de l'école, on distribuait des petits papiers sur lesquels on lisait :

Extrait du Rappel du 11 novembre.

Et maintenant que les étudiants ont bien démontré à M. Chauffard qu'ils n'aimaient pas les protégés du clergé, espérons que les troubles ne se renouvelleront pas. Ils entraîneraient la fermeture de l'école, et causeraient le plus grand préjudice aux élèves qui se préparent à passer leur examen de doctorat.

D'un autre côté, un industriel faisait aussi distribuer, à la porte, ce prospectus :

— Ah ! je sais peut-être bien ! mais...
— Veux-tu que je t'aide ?
Elle sourit de nouveau.
— Voyons, me répondras-tu franchement ?
— Oui, Monsieur.
— As-tu un amoureux ?
Elle devint toute rouge, ce qui nous prouva qu'elle n'était point effrontée, malgré sa hardiesse, et roula son tablier entre ses doigts.
C'était répondre affirmativement. — Le grand-duc le comprit ainsi.
— Comment s'appelle-t-il ? demanda-t-il.
— Bastien Raulé, pour vous servir, répondit Javotte.
Et elle fit la révérence.
— Que fait-il ?
— Il est tailleur de pierres ; c'est un bon état, mais très-sale et très-ennuyeux.
— Pourquoi ne l'épouses-tu pas ?
— Ah ! voilà justement, Monsieur, que vous y arrivez.
— Est-il riche ?
— Hélas ! non.

— Et toi ?
— Moi, j'ai mes gages, dix écus par an.
— C'est pour cela que vous ne vous mariez pas ?
— C'est pour cela, Monseigneur, rien que pour cela ; il en a bien envie, et moi aussi.
— Est-ce un joli garçon ?
— Ah ! pour ça, Monsieur, j'en réponds ; plus joli, quand il est requinqué, que tous les officiers de Royal-Lorraine.
— Et combien vous faudrait-il pour vous marier ?
— Beaucoup, beaucoup d'argent ; plus que vous n'en avez peut-être en ce moment, Monsieur.
— Mais encore ?...
— Il nous faudrait... cent écus !
Lorsqu'elle eût lâché cette énormité, elle baissa la tête et devint plus rouge encore.
Le comte du Nord regarda en souriant son adorable épouse ; il voulut lui laisser le plaisir du bienfait.
— Viens ici, Javotte, dit celle-ci, et tends ton tablier.
Elle chercha sa bourse et en tira quinze

louis d'or, qu'elle laissa tomber dans le tablier de la servante.
Celle-ci fut si joyeuse, si étonnée, qu'elle lâcha les coins, et leva les yeux au ciel en s'écriant :
— Dieu du ciel ! est-il possible !
Les louis roulèrent sur le plancher, elle ne songea point à les ramasser ; mais les yeux tout pleins de larmes, et sans rien ajouter, elle prit le bas de la robe de la princesse qu'elle porta à ses lèvres avec une grâce et une simplicité qui nous touchèrent tous. Cette fille avait certainement un bon cœur.
Avant de s'endormir, j'écrivis cette petite scène telle qu'elle s'était passée, et je vous assure que rien n'était plus charmant.
M. le comte du Nord me rappelait tout-à-fait la popularité de Henri IV.
Aussitôt notre réveil, de très-bonne heure, nous allâmes voir manœuvrer le régiment de Lorraine.
Comme nous allions monter en carrosse, nous vîmes arriver Javotte avec un beau garçon qui la menait par la main, tous les

deux endimanchés, et portant chacun un immense bouquet de roses. Ils firent une superbe révérence à Leurs Altesses Impériales et leur offrirent leurs fleurs, qui furent très-gracieusement acceptées.
La pauvre fille était si émue, qu'elle ne pouvait pas parler ; ce n'était pas là son joyeux babil de la veille.
Nous partîmes ensuite pour aller dîner à Oudon...
L'auteur ne dit point ce que devinrent ensuite Javotte et son mari.
Mais ils s'aimaient, ils avaient de l'intelligence, de la probité ; nous estimons qu'ils ont dû faire souche d'honnêtes gens.

COURS DE DANSE

POUR LES DEUX SEXES ET LES ENFANTS.

Véritable pas, maintien gracieux, manière de se présenter, polka, mazurka, valse à 2, 3 et 5 temps, schottisch, sicilienne, etc., etc. Répétition générale des figures.

CE COURS EST TENU PAR M.***

Prix modérés.
Progrès rapides.

Cet industriel aurait-il pensé que certains étudiants peuvent avoir besoin de leçons de maintien ?

Etranger.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

« Les correspondances du Mexique confirment la nouvelle, déjà annoncée par le télégraphe, que l'Allemagne intrigue en vue d'obtenir un pied-à-terre sur le sol mexicain. L'empire allemand offre d'avancer de l'argent au Mexique, mais à condition qu'une certaine étendue de territoire lui serait cédée. »

D'autre part, on télégraphie de San Francisco, le 20 :

« M. Foster, consul des Etats-Unis à Apia, groupe des Iles des Navigateurs, était dans ce port à la fin de mai dernier, quand il a reçu la visite du navire de guerre allemand *Ancona*, dont le commandant prétendait se faire payer 20,000 dollars par les chefs indigènes. Toutefois, grâce à l'intervention de missionnaires américains, il réduisit sa réclamation à 14,000 dollars, dont 5,000 dollars furent payés comptant, le commandant allemand acceptant pour le surplus un engagement de deux ans, avec intérêt au taux de 4 0/0 par mois. En sortant d'Apia, l'*Ancona* se rendit dans un autre port où il saisit des terres dont la possession faisait l'objet d'un litige entre les Allemands et les natifs. Les maisons de ces derniers furent brûlées par ordre du commandant allemand, qui s'éloigna après cette exécution. M. Foster affirme avoir été témoin oculaire des faits ci-dessus. »

LE TYPHON DE MACAO.

Voici quelques détails émouvants sur le typhon qui a bouleversé la ville de Macao et qu'un télégramme avait mentionné il y a quelques jours :

« Le 22 septembre dernier, le baromètre annonçait une tempête prochaine et l'état de l'atmosphère était des plus alarmants. En effet, le vent commença à souffler du nord et la mer devenait d'instant en instant plus violente jusque vers minuit. Tout à coup, le vent sauta brusquement à l'est, soufflant en tempête, et la mer se souleva en une immense vague qui s'abattit sur la ville avec un bruit épouvantable. En moins de cinq minutes les quais furent emportés, les bateaux furent lancés sur la terre et les maisons se trouvèrent inondées. »

Le typhon fit rage avec une violence inouïe et inconnue jusqu'alors. Il lui fallut à peine une heure pour accomplir son œuvre de destruction. On ne peut rien se figurer de plus lamentable que la scène de désolation qui dura toute la nuit : le bruit des maisons s'écroulant, le rugissement des flots s'engouffrant dans les ruines et emportant les débris de toutes sortes, les cris des victimes dépassant tout ce qu'on peut s'imaginer de terrifiant. Soudain le ciel se couvrit d'une immense lueur, le feu venait d'éclater dans la partie de la ville épargnée par les flots et se communiquait rapidement de maison en maison. Il n'y avait plus pour les malheureux habitants que trois alternatives : mourir noyés, brûlés vifs ou écrasés par la chute des débris.

« Parmi tous les drames de cette terrible nuit, il faut citer la mort héroïque de la garnison du fort. Le gouverneur avait ordonné à chaque homme de garder son poste. Le fort fut envahi par les vagues et les immenses canons de 120 livres emportés au loin comme des joncs flexibles. Il ne resta bientôt plus une pierre, et néanmoins pas un homme n'enfreignit l'ordre du commandant. Toute la garnison mourut à son poste désigné, moins un soldat toutefois, qui — comme celui des Thermopyles — put raconter cet acte inouï d'obéissance à la discipline. »

« Au lever du soleil, la tempête s'apaisa, le typhon avait fait de terribles ravages. Plus de deux mille personnes avaient trouvé la mort et des blessés en grand nombre

gisaient au milieu des décombres. La ville de Macao n'est plus qu'un monceau de ruines. Quelques rares édifices ont été épargnés. La conduite du gouverneur, le vicomte S. Januario, a été au-dessus de tout éloge. »

Chronique Locale et de Fonest.

Le Conseil municipal de Cholet, dans sa séance du 4 novembre courant, a été appelé à statuer sur les voies et moyens de couvrir la dépense projetée pour l'extension du casernement.

Voulant réaliser les ressources qui devront être mises à la disposition de l'autorité militaire, cette assemblée a demandé que la ville soit autorisée à contracter un emprunt de 4,230,000 fr.

400,000 fr. seront empruntés au Crédit foncier de France, et remboursables en vingt-cinq ans. Sur cette somme, 370,000 fr. devront être affectés à l'édification de la caserne, et 30,000 fr. à la construction d'une annexe à l'hôpital militaire.

Les 830,000 autres francs seront empruntés à la Caisse des dépôts et consignations, sous la garantie de l'Etat, auquel la ville en fera l'avance, et remboursés en quatorze années. (Intérêt public.)

Le grand cirque Plège faisait jeudi ses débuts à Angers, place du Champ-de-Mars : un affreux accident a tristement marqué la soirée.

Deux gymnasiarques, Galéa, Paul, 27 ans, et Simon, Emile, 25 ans, qui à une grande hauteur exécutaient sur le trapèze une voltige effroyable, ont manqué leur élan et ont été précipités sur le sol.

Il n'y avait pas de filet tendu au-dessous d'eux pour parer à tout accident ; la chute a été épouvantable.

Avant que les spectateurs eussent pu s'en rendre compte, l'un s'abattait sur le sol comme une masse inerte, l'autre tombait sur les pointes du lustre, qui, s'éteignant, laissait toute la salle dans l'obscurité.

On les releva sans connaissance, et deux médecins qui se trouvaient dans la salle leur donnèrent les premiers secours. Hier matin, leur état était bien meilleur qu'on ne pouvait le supposer ; ils n'ont aucun membre brisé, et seront probablement bientôt remis d'une chute qu'avant-hier soir chacun pouvait croire mortelle.

A la suite de cet accident, la représentation a été terminée, et tous les spectateurs se sont retirés péniblement impressionnés. (Journal de Maine-et-Loire.)

M. Fourcault, maire de Trélazé, est nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

M. Fourcault avait déjà reçu la croix de la main du maréchal de Mac-Mahon, lorsque celui-ci vint à Angers au mois d'août.

On dit qu'un assez grand nombre de fidèles du diocèse de Limoges se rendront à Tours pour assister aux obsèques de leur ancien évêque.

Les communautés religieuses, un grand nombre d'habitants de Tours, ainsi qu'une foule d'habitants d'Amboise, de Richelieu, de Bourgueil et autres villes, venus en pèlerinage au tombeau de saint Martin, sont allés à la chapelle de l'archevêque pour rendre un pieux hommage à la mémoire de M^r Fruchaud.

CHEMIN DE FER DE LA VENDEE.

Un tarif spécial (grande vitesse) n° 5, établit les prix suivants pour le transport des poissons frais, huîtres, coquillages et denrées, par 4,000 kilos, frais de manutention compris :

De Chinon à la Roche-sur-Yon, 66 fr.

De Chinon à toutes les stations, des Clouzeaux (inclus) aux Sables-d'Olonne (inclus), même prix, plus les prix du tarif général de la Roche-sur-Yon à ces stations.

De Saumur à Bressuire (via Arçay), 25 fr. 75.

De Saumur à toutes les stations, de Cerizay (inclus) aux Sables-d'Olonne (inclus), même prix, plus les prix du tarif général de Bressuire à ces stations.

De Saumur à la Roche-sur-Yon, 64 fr. 50.

De Saumur à toutes les stations, des Clouzeaux (inclus) aux Sables-d'Olonne (inclus), même prix, plus les prix du tarif général de la Roche-sur-Yon à ces stations.

Les expéditions doivent peser 50 kilogrammes au minimum, ou payer pour ce poids s'il y a avantage pour les expéditeurs.

Lundi dernier, à 8 heures 55 du matin, au moment où le train venant de Tours passait à Dangé, arrondissement de Châtellerauld, le nommé Micheau, qui demeure à Dangé, attendait à la barrière que le train fût passé. Aussitôt après le passage du train, Micheau voulut traverser la voie, mais il fut tamponné par un train venant de Châtellerauld et qu'il n'avait pas aperçu. Son panier fut lancé par dessus la haie du chemin de fer et il n'eut qu'un étourdissement qui ne l'empêcha pas cependant de se rendre à son domicile. Il lui faudra encore quelques jours de repos pour se remettre de la violente secousse qu'il a reçue et d'une légère contusion au côté.

En voilà un qui peut se vanter de l'avoir échappé belle, comme on dit, et d'en être quitte pour peu de chose.

THÉÂTRE.

Une très-belle représentation d'opéra est annoncée pour lundi prochain. La *Fille du Régiment* et le *Chalet* forment, en effet, un spectacle qui ne peut manquer de satisfaire les amateurs.

Tout le monde connaît l'œuvre ravissante de Donizetti, dans laquelle figurent Marie la vivandière, Tonio, le sergent Sulpice, la vieille marquise germanique et son intendant Hortensius ; mais on ne se fatigue jamais d'entendre la musique tour à tour mélodieuse et entraînante de l'auteur de *Lucie* et de la *Favorite*.

Le *Chalet* est une de ces perles musicales toujours fraîches, toujours brillantes, malgré le nombre de leurs années, et qui n'ont rien à redouter des outrages du temps. On aime souvent à renouveler connaissance avec Betty, Daniel, le sergent Max, dans ces riants vallons de l'Helvétie dont les échos répètent les airs si harmonieux d'Adolphe Adam.

Cette représentation nous permettra de revoir les artistes du Grand-Théâtre d'Angers qui, il y a trois semaines, ont obtenu un légitime succès sur notre scène dans *Lucie de Lammermoor*. On sait que M. Chevalier, M^le Bureau et M. Charles Budant se sont fort bien acquittés de leur tâche et qu'ils ont été justement applaudis et rappelés.

On annonce aussi une nouvelle basse, M. Géraizer, pour les rôles de Sulpice et de Max. Si nous ne nous trompons, M. Géraizer ne serait autre que l'habile chanteur qui se fit apprécier ici, au mois de novembre 1874, dans trois ou quatre représentations données par une compagnie parisienne. Quoi qu'il en soit, il paraît que, dans le *Chalet*, M. Géraizer, M. Descamps et M^le Martelli composent un excellent trio artistique, ce qui ne se voit pas toujours dans l'exécution du charmant opéra d'Adam.

Faits divers.

Le *Courrier de Saône-et-Loire* rapporte que le chantre d'une paroisse rurale des environs de Mâcon, se trouvant malade, pria un de ses amis, ancien chantre, actuellement employé au chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, de vouloir bien le remplacer un dimanche à l'église. L'ami accepte, et le voilà installé au lutrin. Mais, au sermon, il s'endort, et, au bruit des chaises qui se fait ordinairement à la fin du prône, il s'éveille en sursaut, et croyant qu'un train entre en gare, il s'écrie : « Les voyageurs pour Tournay, Chalons, Dijon, Paris, en voiture ! »

L'anecdote suivante pourrait être de quelque profit aux financiers qui sont poursuivis du matin au soir par des inventeurs de toute sorte.

Un individu se présente un jour devant le duc de Wellington :

— Qu'est-ce que vous avez à m'offrir ? demanda le duc.

— J'ai l'honneur d'apporter à Votre Grâce une veste à l'épreuve de la balle.

— Mettez-la sur vous.
L'homme obéit.

— Envoyez-moi quelqu'un avec un fusil chargé à balle, dit le duc à son secrétaire.
L'inventeur court encore.

Dernières Nouvelles.

Berlin, 13 novembre.

Le procès du comte d'Arnim commencera le 3 décembre.

Des agents de police sont allés pour arrêter de nouveau le comte. Sur l'opposition des médecins, ils le garderont à domicile.

L'agence carliste publie la dépêche suivante :

Vera, 12 novembre, midi.

(Officiel.) — Les généraux Ceballos et Caracual ayant abandonné les positions importantes qu'ils étaient chargés de défendre, l'ennemi a pu avancer jusqu'à Irun en brûlant et détruisant tout sur son passage.

Nos bataillons se sont retirés dans le plus grand ordre et avec tout le matériel.

Le roi, qui était arrivé dès le commencement de la bataille, est resté sur le terrain malgré de grands dangers personnels, jusqu'à ce que les derniers soldats se soient retirés.

San Esteban, 12 novembre, 6 h., soir.
Le roi vient d'arriver avec le jeune prince des Asturies et le général Mogrovejo.

Sa Majesté s'occupe activement, avec ses principaux généraux, d'opérations militaires imminentes.

LEON.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

Lundi 16 novembre 1874.

LA FILLE DU RÉGIMENT

Opéra-comique en 2 actes, paroles de MM. de Saint-Georges et Gaillard, musique de Donizetti.

LE CHALET

Opéra-comique en 1 acte, paroles de Scribe, musique d'Adolphe Adam.

Le spectacle commencera par :

Une Allumette entre deux feux, vaudeville en 1 acte, de M. Honoré.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h. 1/2.

Voici le sommaire des gravures que l'*Univers illustré* publie dans son numéro de cette semaine :

Arrestation de Nana-Sahib par les ordres du maharajah Seindiah ; la guerre civile en Espagne : vue générale de Puycerda, les carlistes attaquant la porte de France à Puycerda, le couvent de Saint-Domingue et l'intérieur des fortifications à Puycerda ; un typhon dans les mers du Japon : le port de Nangasaki le lendemain du désastre ; peintures décoratives exécutées pour le foyer public du nouvel Opéra : les plafonds, œuvres de M. Paul Baudry, de l'Institut ; la Tragédie, la Comédie, la Mélodie et l'Harmonie ; charbonniers des Alpes ; revue comique du mois, par Cham (douze gravures) — Rébus, problème d'éches.

Dans son prochain numéro, l'*Univers illustré* commencera la publication de l'*Hôtel du Dragon*, par Alfred de Bréhat. Par l'intérêt puissant des aventures qui s'y développent, autant que par l'originalité des types qu'il met en scène, ce roman méritera, nous en sommes certains, d'être placé à côté de *Bras d'acier*, des *Chasseurs de tigres* et des autres ouvrages de l'éminent romancier, qui ont obtenu une faveur si légitime.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

VULNÉRINE MAUREL

antiputride puissant, employée contre beaucoup de maladies, et la *Pommade Vulnérinée*, spécifique contre les hémorroïdes, se vendent dans les bonnes pharmacies. (Voir aux annonces).

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, Et de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques et sur conversion de saisie immobilière,

DEUX MAISONS

ET DE

DIVERS IMMEUBLES

Situés communes de Bagneux et de Distré.

L'adjudication aura lieu le dimanche six décembre mil huit cent soixante-quatorze, à midi précis, en l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

On fait savoir :

Qu'à la requête de M. Charles Magne, négociant, demeurant précédemment à Briare (Loiret), et actuellement à Nevers, créancier saisissant;

Et de M. Jean Dutour, ancien négociant, demeurant autrefois à Briare, puis à Saumur, et actuellement au Moulin-Bruneau, quartier de la Fausse-Marion, commune de Saint-Privé-Saint-Mesmin, partie saisie;

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 40;

Et en vertu d'un jugement sur requête rendu par le tribunal civil de Saumur, le vingt-quatre octobre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré et mentionné aux hypothèques, ledit jugement prononçant la conversion en vente aux enchères publiques de la saisie immobilière pratiquée à la requête de M. Charles Magne, ci-dessus qualifié et domicilié, contre le sieur Jean Dutour, également qualifié et domicilié ci-dessus, suivant procès-verbal de Dufour, huissier à Saumur, en date du vingt-trois septembre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré et transcrit;

Il sera, le dimanche six décembre mil huit cent soixante-quatorze, à midi précis, en l'étude et par le ministère de M^e Méhous, notaire à Saumur, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés :

Commune de Bagneux.

PREMIER LOT.

Huit ares trente centiares environ, formant la moitié à prendre au midi, dans une parcelle de vigne, située au lieu dit le Clos-de-Bagneux, joignant au nord Poujolle, à l'est MM. Boisseau et Normand.

Sur la mise à prix de quatre cents francs, ci. 400 fr.

DEUXIÈME LOT.

Environ sept ares soixante-seize centiares de vigne, au Clos-de-Bagneux, joignant au nord le bas chemin de Bagneux, à l'est M. Joussetin, au midi M. Normand et à l'ouest M. Boisseau.

Sur la mise à prix de trois cent cinquante francs, ci. 350 »

TROISIÈME LOT.

Environ vingt-sept ares quatre-vingt-dix centiares de vigne, à prendre du côté d'une pièce située dans le Clos-de-Bagneux, ladite pièce joignant au nord le chemin bas de Bagneux, au sud M. Luzé, à l'est M^e veuve Jeuniette, et à l'ouest M. Girard et M. Joussetin.

Sur la mise à prix de douze cents francs, ci. 1,200 »

QUATRIÈME LOT.

Douze ares quatre-vingt-neuf centiares de terre, formant la moitié, à prendre vers le nord, d'une pièce de terre de la contenance de vingt-cinq ares soixante-dix centiares, située au lieu dit le Vau Langlais, joignant au nord M^e Berthelot, au sud M. Taveau, à l'est M. Lebrun et à l'ouest M^e Ples-

A reporter. 1,950 »

sis, plantés de rangées de vigne.

Sur la mise à prix de trois cent cinquante francs, ci. 350 »

CINQUIÈME LOT.

Une maison, située au Vau-Langlais, composée, au rez-de-chaussée, d'une chambre à cheminée, cellier à côté, une chambre au premier étage, grenier couvert en ardoises au-dessus; un petit jardin derrière ladite maison; le tout contenant environ cinq ares cinquante centiares, joignant par devant la rue du Vau-Langlais, au midi Taigourdeau et au nord un chemin de traverse.

Sur la mise à prix de onze cents francs, ci. 1,100 »

SIXIÈME LOT.

Une maison, située au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, sur le bord de la grande route, composée, au rez-de-chaussée, de trois chambres sur le devant, une chambre et un vestibule sur le derrière, porche par lequel on arrive à la cour existant derrière la maison; au premier étage, quatre chambres et un cabinet sur le devant, quatre chambres sur la cour, grand grenier sur le tout, divisé en sept parties; grande cour dans laquelle existent un puits, quatre petits bâtiments de servitudes contigus, ayant chacun sa porte d'entrée. Sur ladite cour, dans l'un de ces bâtiments, existe un pressoir avec ses ustensiles et une cave voûtée, et un jardin au fond de ladite cour, dans lequel sont des lieux d'aisances; le tout joignant par devant la grande route, du côté du levant, vers le midi, M. Guillemet et au nord M. Leffet.

Sur la mise à prix de quatre mille francs, ci. 4,000 »

Commune de Distré.

SEPTIÈME LOT.

Douze ares quatre-vingt-dix centiares de terre et vigne, formant la moitié à prendre du côté ouest d'une pièce de terre et vigne, située au Chemin-du-Bien, joignant à l'est M. Maillet, à l'ouest M. Goussard et au midi le Chemin-du-Bien.

Sur la mise à prix de deux cent quatre-vingts francs, ci. 280 »

HUITIÈME LOT.

Seize ares vingt-sept centiares de terre, formant la moitié à prendre du côté nord d'une pièce de terre et vigne, située aux Hardas, joignant au nord M. Normand, au midi M. Guérin et à l'ouest le chemin de Saumur à Monnet.

Sur la mise à prix de trois cent cinquante francs, ci. 350 »

NEUVIÈME LOT.

Quinze ares quatre-vingt-cinq centiares de terre et vigne, formant la moitié à prendre du côté est, joignant Germain Frémont, dans une pièce de terre et vigne, située à Champneau, joignant au nord Frémont, au sud M. Eugène Bouneau et à l'ouest la route de Saumur à Montreuil.

Sur la mise à prix de trois cents francs, ci. 300 »

DIXIÈME LOT.

Quatre ares cinquante centiares de terre, aux Chennevaux-de-Munet, joignant à l'est M. Albert et à l'ouest M. Patry.

Sur la mise à prix de soixante-dix francs, ci. 70 »

ONZIÈME LOT.

Quatre ares soixante-dix centiares de terre, aux Chennevaux-de-Munet, joignant à l'est M.

A reporter. 8,400 »

Salot et à l'ouest M. Gauthier.

Sur la mise à prix de cent francs, ci. 100 »

DOUZIÈME LOT.

Vingt-huit ares soixante-trois centiares de terre et vigne, formant la moitié à prendre du côté vers nord d'une pièce de terre et vigne située à la Bosse, joignant au nord M. Talvert, au midi M. Lamoureux et à l'ouest un chemin d'exploitation.

Sur la mise à prix de huit cents francs, ci. 800 »

TREIZIÈME LOT.

Huit ares cinquante-sept centiares de terre et vigne, situés à la Bosse, joignant au nord M. Gallois, au sud Lamoureux et à l'ouest un chemin.

Sur la mise à prix de deux cent cinquante francs, ci. 250 »

QUATORZIÈME LOT.

Un are soixante-quatorze centiares de terre, aux Chennevaux-de-Munet, joignant à l'est M. Milon et à l'ouest M. Tourrou.

Sur la mise à prix de quarante francs, ci. 40 »

QUINZIÈME LOT.

Onze ares de bois, au Bois-de-la-Haye, joignant au nord les Trois-Quartiers, au sud M. Bazille.

Sur la mise à prix de soixante francs, ci. 60 »

SEIZIÈME LOT.

Cinq ares cinquante centiares de bois, au Bois-de-la-Haye, joignant au nord M. Patry, au midi M. Dubois.

Sur la mise à prix de trente francs, ci. 30 »

Total des mises à prix : neuf mille six cent quatre-vingts francs, ci. 9,680 »

S'adresser, pour les renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges, et à M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur.

Dressé par l'avoué-licencié sous-

Saumur, le quatorze novembre mil huit cent soixante-quatorze.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le quatorze novembre mil huit cent soixante-quatorze, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (565) Signé : L. PALUSTRE.

MOULINS

A VENDRE

A proximité du chemin de fer, Par suite de licitation.

L'un situé à Bourgueil, dit le moulin de la Planche, à 4 paires de meules, avec maison de maître, habitation de meunier, vastes bâtiments d'exploitation, grand jardin. Revenu, 2,000 francs. — Mise à prix, 25,000 francs.

L'autre sis près Langeais, dit le moulin de Varenne, à 2 paires de meules, avec 2 hectares de terre et prés. Revenu, 630 francs — Mise à prix, 7,000 francs.

Très-belles chutes d'eau sur d'excellentes rivières. Une seule enchère adjugera. Grandes facilités de paiement.

L'adjudication aura lieu : Pour le premier moulin, à Bourgueil, en l'étude de M^e GIRAULT, le 6 décembre 1874;

Et, pour le deuxième moulin, à Langeais, en l'étude de M^e BIERMANT, le 13 décembre 1874. (557)

A VENDRE

UN JARDIN

Situé au Jagueneau, commune de Saumur, sur la route de Limoges,

Joignant d'un côté M. Bizeray et de l'autre côté M. Rottier.

Ce jardin, d'une contenance de 33 ares, et planté d'arbres fruitiers et d'agrément, renferme plusieurs bassins et sources d'eau vive avec jet d'eau.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n° 8. (311)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

Pour entrer en jouissance de suite.

LA FERME

DE

LA BRUNETERIE

Située commune d'Allonnes.

La ferme de la Bruneterie se compose de :

1° Les bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, pâture, servitudes et dépendances; le tout porté au cadastre sous les numéros 854, 855, 856 et 857, sec. H. A. C. tion C, pour. 27 90

2° Au même lieu, une pièce de terre affiée de rangées de vigne, numéro 853, section C, contenant. 1 38 75

3° Au même lieu, terre en pâture, numéro 853, section C, pour. 46 25

4° Au même lieu, terre en pâture, numéro 858, section C, pour. 7 70

5° Au même lieu, terre en pâture, numéro 848, section C, pour. 10 20

6° Aux Rigaudières, terre en pâture et rangées de vigne, portée au cadastre numéros 702 et 703, section C, pour. 1 18 50

7° Aux Jouanneaux, terre affiée de rangées de vigne, numéro 126, section K, pour. 26 »

8° Aux Rigaudières, terre en pâture et rangées de vigne, numéros 700 et 701, section C, contenant. 91 »

9° Aux Jouanneaux, terre, numéros 56, 57 et 58, section K, contenant. 59 50

10° Aux Montels, pré, numéro 472, section H, contenant. 32 »

11° Et au même lieu, un pré, numéro 482, section H, contenant. 35 »

Total de la contenance. 5 92 80

Facilités pour les paiements.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, audit M^e MÉHOUS, notaire. (543)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

1° Cinquante-quatre ares de terre labourable, en Jugateau, compris au cadastre de la commune de Saint-Lambert sous le numéro 54, section D

2° Quarante-quatre ares de pré, en Jugateau, compris au cadastre de la même commune sous le numéro 96 de la section D.

S'adresser, pour traiter, à M^e Méhous, notaire. (545)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

APPARTEMENT AU 2^e ÉTAGE

Comprenant cinq pièces et grenier, situé rue Royale et place du Roi-René.

S'adresser à M. HURAU, au rez-de-chaussée. (566)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Rue de l'Échelle.

S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (567)

A LOUER

PROCHAINEMENT,

UNE PORTION DE MAISON

Située rue de la Comédie, en face le Square.

Se composant d'un grand salon, d'un petit salon, salle à manger, office, cuisine, plusieurs chambres à coucher, mansardes, greniers et caves.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Rue de l'Échelle.

S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (567)

A LOUER

PROCHAINEMENT,

UNE PORTION DE MAISON

Située rue de la Comédie, en face le Square.

Se composant d'un grand salon, d'un petit salon, salle à manger, office, cuisine, plusieurs chambres à coucher, mansardes, greniers et caves.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite.

UNE MAISON

Sise à Saumur, Levée-d'Enceinte, n° 27.

S'adresser à M. LAPORTE. (568)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Avec Cour, Jardin, Remise et Écurie.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

En totalité ou par parties.

Rue du Petit-Maure (place Saint-Pierre).

MAISON GARNIE

Composée, au rez-de-chaussée, de : cour, cuisine, serre-bois, office, salle à manger, salon et cabinet de travail; au premier étage, trois chambres à coucher, lingerie et chambre de domestique; greniers sur le tout.

Cette maison pourrait convenir à un officier marié ou à trois officiers célibataires.

S'adresser à M. CARON, ancien secrétaire de la sous-préfecture. (533)

DRAGÉES MEYNET

100 DRAGÉES, 3 fr. Plus efficaces que

Phuile. Ni dégoût, ni renvois. Con-

seillées en toutes saisons. Expédit.

Paris, pharmacie de l'Europe, rue

d'Amsterdam, 31. Dépôt à Saumur:

pharmacie Perdriau, pharmacie Brillat-

girault. (551)

DENTS

et dentiers complets, posés sans extraction des dents restantes, ni des racines ou chicots, et sans aucune souffrance. Aussi inaltérables qu'in-souffrance. Ces dents broient tous les aliments, comme les dents naturelles.

Gùérison, nettoyage, redressement, séparation, égalisation, extraction des dents.

M. ACHILLE, Dentiste de

tous les jours, à son cabinet, à Sa-

umur, 12, rue du Petit-Maure,

12, à Saumur. (477)

LA VULNÉRINE MAUREL

OU TRÉSOR DE LA MÈRE DE FAMILLE.

Cet antiputride puissant préserve de toutes contagions, épidémies, choléra; assainit les logements, détruit les insectes parasites de l'air, et offre l'avantage de secourir immédiatement les blessés, même dans les cas d'accidents graves, chemins de fer et autres.

Elle guérit toutes les blessures récentes ou anciennes, contusions, brûlures; neutralise les piqûres d'insectes venimeux, des mouches dangereuses, guêpes, abeilles, frelons, cousins, araignées, scorpions, morsures de serpents, etc.; arrête les hémorragies, prévient la gangrène, fait disparaître toute mauvaise odeur et soulage l'obésité.

Elle préserve des écorchures des personnes retenues au lit par de longues maladies, et, si la peau est entamée, elle la rétablit rapidement. Eminemment antiputride, elle détruit les miasmes morbifiques et permet de soigner, sans danger pour soi, les personnes atteintes de maladies épidémiques ou contagieuses, telles que fièvres typhoïdes, scarlatines, rougeoles et autres fièvres éruptives, géoles et autres fièvres éruptives, même le choléra, et la Pomme de Vulnérine, en usage externe, pour le traitement spécial des hémorroïdes, des engelures, gercures, irritations, boutons, eczéma, démangeaisons et brûlures, se trouvent chez l'inventeur, 7, rue Godot-de-Mauroy, à Paris.

— En gros, rue de la Verrerie, 15. — En détail, pharmacie de France, dans les Pharmacies d'Angers; Louis, BRARD, pharmacien à Angers; Louis, JACOBY, pharmacien à Baugé; Leroy, JACOBY, pharmacien à Cholet; GADLIN, pharmacien à Saumur; PÉAU, pharmacien à Segré. (409)

GLACES DE S^t-GOBAIN

DÉPOT : 223, RUE SAINT-DENIS, PARIS

PETIT, A^m M^e TALON & C^o. Fabrique de Méroville, Caëres et Dorville.

Saumur, Imprimerie de P. GODET.